



28 mars, Caen
29 mars, Rouen

GEMAPI et transfert de
la compétence eau et
assainissement :
responsabilité, organisation,
financement



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITES
PROGRESSENT

WWW.CNFPT.FR
RUBRIQUE
MANIFESTATIONS

GEMAPI et transfert de la compétence eau et assainissement : responsabilité, organisation, financement

Jeudi 28 mars 2019
CANOPE
21 rue du Moulin au Roy à Caen

Vendredi 29 mars 2019
Délégation de Normandie Rouen du
CNFPT - 20 quai Gaston Boulet
à Rouen

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation du 27 janvier 2014 et du 7 août 2015. **Cette compétence obligatoire sera exclusive à la date du 1er janvier 2020.** Elle se substitue aux actions préexistantes des collectivités territoriales et de leurs groupements sur les territoires exposés au risque d'inondation ou de submersion marine.

Par ailleurs, **les compétences « eau » et « assainissement »** aujourd'hui exercées à titre obligatoire par les communautés urbaines et les métropoles, pourront, en application de la **loi du 3 août 2018**, être transférées à certaines communautés de communes **après cette date et au plus tard le 1er janvier 2026.**

La journée d'actualité organisée par les délégations de Normandie Caen et Rouen du CNFPT a pour objectifs :

- **De maîtriser les contours organisationnels, techniques et financiers de ces réformes**
- **D'échanger et mesurer l'impact des pratiques en cours afin de construire une stratégie locale concertée et durable**

Programme de la journée :

LA COMPETENCE GEMAPI

- Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette compétence
- Les solutions développées pour gérer les frontières de cette compétence avec l'agriculture, les compétences tourisme et urbanisme (quid de l'érosion côtière et la submersion marine ?)
- Les interactions entre la GEMA et la PI
- Les interactions juridiques, techniques et financières entre le grand cycle et le petit cycle de l'eau
- La pratique et la structuration de cette compétence dans les territoires et les évolutions attendues
- Le transfert des ouvrages et la préparation des systèmes d'endiguement
- L'adaptation de la responsabilité avec la nouvelle compétence GEMAPI, avec le nouveau régime de systèmes d'endiguement et d'aménagements hydrauliques - les pouvoirs de police du maire et du préfet-

LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

- La gestion du transfert des compétences eau et assainissement en 2020 et en 2026
- L'impact sur les syndicats, les contrats, les biens, les personnels et les tarifs
- Les stratégies en œuvre à la veille et au lendemain de ces importants transferts
- L'harmonisation ou pas des tarifs ?
- Les transferts des dettes, des contentieux, des trésoreries
- Le passage à l'équilibre budgétaire
- La question des eaux pluviales : faut-il harmoniser les modes de gestion ?
- Le pilotage du changement

Intervenants : Maître Eric LANDOT, Avocat associé à Paris dont le cabinet intervient depuis 1998 auprès de collectivités publiques dans des démarches d'ingénierie et d'accompagnement de projets, expert des réformes territoriales.

Public : Élus et agents territoriaux concernés par cet enjeu.

Inscription :



L'inscription se réalise à l'adresse suivante : <https://inscription.cnfpt.fr/>
au code **D1A15 001** pour CAEN
au code **D1A15 003** pour ROUEN

Cas particulier pour l'inscription des élus : il convient de préciser «Elu» dans la rubrique Emploi/Fonction, puis de sélectionner «Agent public non fonctionnaire et élu» dans Statut et «Elu» dans Qualité. Ne pas tenir compte du bon de commande généré automatiquement par l'inscription. La formation n'est pas payante.

Une convocation avec un coupon réponse sera adressée aux inscrits par courriel.

Prise en charge financière :

Repas libre. Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement sont à la charge des participants.

Contacts à CAEN



Marie-Christine VIALE, conseillère formation, mariechristine.viale@cnfpt.fr
Véronique DESMONTS, secrétaire de formation, 02 31 46 22 10,
veronique.desmonts@cnfpt.fr

Contacts à ROUEN



Céline Maréchal, conseillère formation, celine.marechal@cnfpt.fr
Stéphanie JOBIT, secrétaire de formation, 02 35 89 17 54,
stephanie.jobit@cnfpt.fr

